

## **Annexe 3.2**

**NOTE DE SYNTHÈSE**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2022**  
**FOYER DES PERSONNES ÂGÉES (FPA) DE MARCK**  
**BUDGET ANNEXE AU CCAS DE MARCK**

## SOMMAIRE

### Introduction

#### **1. Section d'exploitation**

1.1. Les recettes d'exploitation

1.2. Les dépenses d'exploitation

#### **2. Section d'investissement**

2.1. Les ressources (recettes)

2.2. Les emplois (dépenses)

#### **3. Résultats de l'exercice**

## Introduction

L'article 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées et constate les résultats comptables de l'exercice écoulé.

Il est constitué de deux sections, exploitation et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligation d'équilibre pour ce document.

Le budget du Foyer des Personnes Âgées (FPA) de Marck est un budget annexe au CCAS de Marck. La section d'exploitation retrace toutes les recettes et les dépenses courantes du FPA. Elles concernent notamment :

- le fonctionnement de la Résidence « Foyer des Personnes Âgées de l'Âge d'Or » comprenant la gestion de 30 logements et un restaurant
- les repas améliorés et le Thé Dansant organisés par le FPA
- les actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie dans le cadre du forfait autonomie

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir du FPA.

Le FPA pratique le rattachement des charges et des produits à l'exercice.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2022 du FPA.

## 1. Section d'exploitation

La section d'exploitation permet d'assurer la gestion courante du FPA.

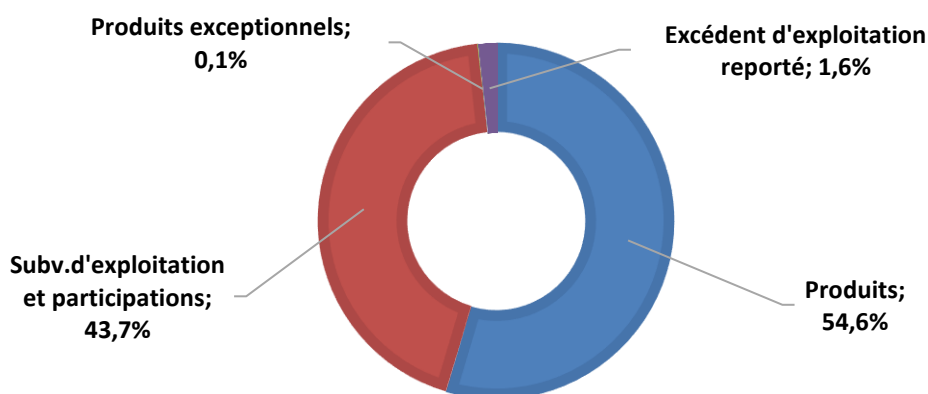
### 1.1. Les recettes d'exploitation

Au niveau des recettes d'exploitation, on retrouve :

- Les produits
- Les subventions d'exploitation et participations
- Les produits exceptionnels.

Pour l'exercice 2022, les recettes d'exploitation s'élèvent à 286 541,80 € ; elles étaient de 234 047,93 € en 2021. Elles se décomposent de la façon suivante :

### Structure des recettes d'exploitation du FPA 2022



### Synthèse des recettes d'exploitation

Année	2020	2021	2022	2021-2022 %
<b>Produits</b>	<b>117 887 €</b>	<b>114 943 €</b>	<b>156 427 €</b>	<b>36,09%</b>
<b>Subventions d'exploitation et participations</b>	<b>111 835 €</b>	<b>115 520 €</b>	<b>125 247 €</b>	<b>8,42%</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0 €</b>	<b>242 €</b>	<b>255 €</b>	<b>5,24%</b>
<b>Résultat d'exploitation reporté</b>	<b>3 473 €</b>	<b>3 343 €</b>	<b>4 613 €</b>	<b>38,00%</b>
<b>Total des recettes d'exploitation</b>	<b>233 195 €</b>	<b>234 048 €</b>	<b>286 542 €</b>	<b>22,43%</b>

En 2022, les produits issus de la vente des tickets repas du FPA et des redevances de location perçues des logements de la résidence « Foyer des Personnes Âgées de l'Âge d'Or » se sont élevées à 156 427 €.

S'agissant du forfait Autonomie destiné à financer des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie, le Département a versé 8 500 € au titre de l'année 2022. Quant à la subvention communale, elle s'est élevée à 116 746,54 € représentant 41,4 % des recettes d'exploitation hors résultat d'exploitation reporté.

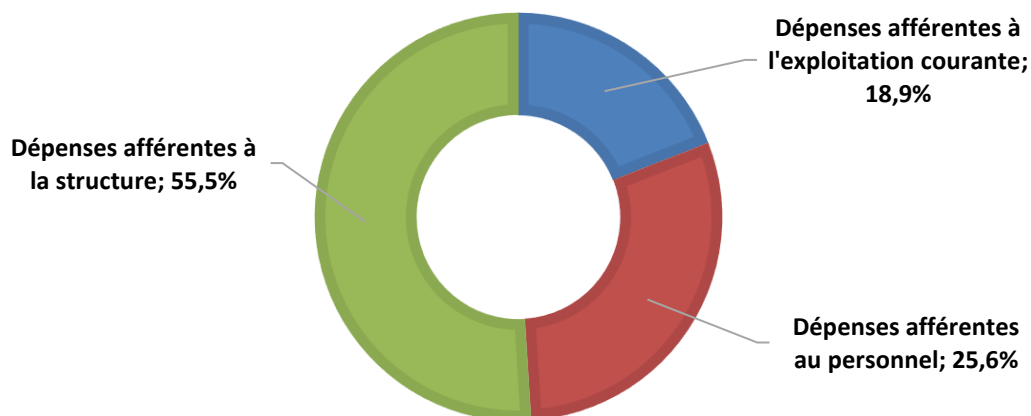
Les produits exceptionnels concernent l'amortissement d'une subvention d'équipement perçue en 2020 pour l'achat de tablettes numériques et le remboursement de charges d'eau de 2021.

## 1.2. Les dépenses d'exploitation

Concernant les dépenses d'exploitation, on retrouve :

- Les dépenses afférentes à l'exploitation courante
- Les dépenses afférentes au personnel
- Les dépenses afférentes à la structure

### Structure des dépenses d'exploitation du FPA 2022



### Synthèse des dépenses d'exploitation

Année	2020	2021	2022	2021-2022 %
Dépenses afférentes à l'exploitation courante	43 895 €	43 706 €	52 761 €	20,72%
Dépenses afférentes au personnel	67 085 €	68 720 €	71 447 €	3,97%
Dépenses afférentes à la structure	118 872 €	117 008 €	154 921 €	32,40%
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	<b>229 853 €</b>	<b>229 435 €</b>	<b>279 128 €</b>	<b>21,66%</b>

En 2022, les dépenses afférentes à l'exploitation courante représentent 18,9 % des dépenses d'exploitation. Il s'agit notamment des charges de fluides et d'alimentation, des dépenses pour les actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie, l'achat de petits équipements et les frais de communication.

S'agissant des dépenses afférentes au personnel, celles-ci représentent 25,6 % des dépenses d'exploitation.

Quant aux dépenses afférentes à la structure, elles représentent 55,5 % des dépenses d'exploitation. Il s'agit notamment de la redevance due au bailleur pour les logements du FPA pour 133 171 €, des dépenses d'entretien des équipements du restaurant (hotte, lave-vaisselle), des dépenses liées à l'organisation des repas améliorés et de la dotation aux amortissements des immobilisations.

## 2. Section d'investissement

A l'inverse de la section d'exploitation qui implique des recettes et des dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et des dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets du FPA.

### 2.1. Les ressources (recettes)

En 2022, le FPA a perçu 214,52 € au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et 3 384,02 € au titre des cautions versées par des locataires « entrant ».

La dotation aux amortissements des immobilisations s'est élevée à 2 617,28 €.

L'excédent d'investissement 2021 reporté s'est élevé à 22 956,52 €.

### 2.2. Les emplois (dépenses)

5 313,55 € ont été réalisés pour des dépenses d'équipement (cuisinières, lave-vaisselle).

Des cautions ont été remboursées à des locataires « sortant » pour un montant total de 900 €.

L'amortissement de la subvention d'équipement s'est élevé à 242,20 €.

## 3. Résultats de l'exercice

	Investissement	Exploitation	TOTAL
Dépenses 2022	6 455,75	279 128,46	285 584,21
Recettes 2022	6 215,82	281 928,71	288 144,53
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2022</b>	<b>-239,93</b>	<b>2 800,25</b>	<b>2 560,32</b>
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES (001 et 002)	22 956,52	4 613,09	27 569,61
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2022</b>	<b>22 716,59</b>	<b>7 413,34</b>	<b>30 129,93</b>
Restes à réaliser en dépenses	46 020,00		46 020,00
Restes à réaliser en recettes	31 180,00		31 180,00
<b>RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2022</b>	<b>7 876,59</b>	<b>7 413,34</b>	<b>15 289,93</b>